



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 929-2023/BAPS/DDET

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DDET	1
JONC	1
Archives NC	1

DÉLIBÉRATION

modifiant le code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 43-2011/APS du 22 décembre 2011 instituant le code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud ;

Vu l'avis des commissions du budget, des finances et du patrimoine et du développement économique réunies conjointement le 23 novembre 2023 ;

Vu le rapport n° 235340-2023/1-ACTS/DDET du 7 novembre 2023,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2023, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le III de l'article 1111-3 du code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud susvisé est complété par un alinéa rédigé comme suit :

*« i / dans le domaine du commerce de détail :
- les commerces de détail de fruits et légumes. ».*

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.